

Montréal, le 13 mai 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les intervenants**

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019, Phase 2**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu les lettres des représentants de l'AQPER (C-AQPER-0066) et du ROEE (C-ROEE-0074) requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur preuve relative à la phase 2 du dossier mentionné en objet.

En regard des motifs allégués, la Régie accorde le délai demandé pour l'ensemble des intervenants.

Ainsi, tous les intervenants devront voir à déposer leur preuve **au plus tard le 6 juin 2022 à 16h**.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd